

plein temps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°55 décembre 2017

pour 2018, demandons...

Le président de la Phynance E Macron ne cesse de remettre en cause le pacte social, d'opposer les générations entre elles, imposant un recul à toute la société. Retraité-e-s, nous serions des nanti-e-s qu'il faut raquetter : CSG, CASA, TVA, AGIRC-ARRCO, APL, PLFSS, sous les sigles, les attaques tous azimuts, pour supprimer, notamment, l'ISF (impôt sur la fortune) des riches et respecter les critères de l'Europe.

Une génération privilégiée ? Et pourtant, à la libération, elles et ils ont dû se retrousser les manches, travailler plus de quarante huit heures par semaine, dans des conditions de grande pénibilité.

Un niveau de vie supérieur ? Elles et ils, par leur travail, ont un niveau de vie équivalent à celui des 25-60 ans. La volonté d'E. Macron est de prendre 20% du pouvoir d'achat des retraité-e-s d'ici à 2035 afin de diminuer les dépenses publiques. Comment vivre dignement sa retraite dans ces conditions, alors que déjà 1,2 millions de retraité-e-s vivent sous le seuil de pauvreté ?

« En même temps », à la demande du MEDEF, E. Macron veut imposer une réforme des retraites à pensions insécurisées et individualisées à la place du système actuel à pensions définies et solidaires, comportant des droits collectifs.

Cependant, J.P. Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites, vient d'indiquer qu'il veut se donner le temps de consulter tous les partenaires sociaux, tous les régimes, afin de dégager un consensus maximal. La loi serait reportée à 2019 après les élections européennes. Cela montre la crainte de ce gouvernement face au mouvement social.

Oui, il est possible de se rassembler, d'expliquer, de débattre, d'alternatives et de les faire prendre en compte par la lutte unitaire. L'assemblée des animateurs et animatrices de section du 18 novembre

dernier, a proposé la feuille de route pour le congrès extraordinaire du PCF en novembre 2018.

La préparation d'états généraux du progrès social, avec un premier rendez-vous le 3 février à Paris et le lancement d'une plateforme rassemblement, alternative à la politique du président de la République, seront un car-

refour de convergences de toutes les luttes.

La feuille de route adoptée propose également une série d'initiatives d'envergure qui feront à la fois actions concrètes, luttes politiques et champs nouveaux d'expérimentations.

« Rien n'est simple et tout est possible ». Pierre Laurent fixe ainsi l'ambition d'un congrès où les communistes sont invité-e-s à réinventer leur combat et leur parti.

En se souhaitant tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour 2018, soyons réalistes : demandons la lu...tte.

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- 100% Sécurité sociale : discutons-en page 2
- Retraites : Macron et le Medef veulent les laminer
opposons les propositions du PCF page 3
- La France ne fait pas son devoir auprès des personnes âgées
Oise : la réforme Macron met en danger nos retraites
organisons-nous page 4

la lutte !

discutons-en

La Sécurité sociale est en danger. Son existence est menacée si les principes fondamentaux déjà ébranlés sont remis en cause. C'est un travail de sape en cours d'une dimension inédite qui désarticule ce qui a présidé à sa naissance :

- un système unique (salariés du public et du privé tout comme non-salariés), couvrant l'ensemble des « risques » ;
- universel : un système pour tous les citoyens, qu'ils travaillent ou non ;
- uniforme : les mêmes droits aux prestations pour tous.

Tout cela avec comme but la répartition et la solidarité.

Il faut dire que derrière cette dislocation se profile le retour des assurances sociales, dans le cadre du marché capitaliste, qui existaient avant 1945. Se profile aussi le développement de l'assurantiel privé avec une mutation des complémentaires soumises au joug d'un habillage les installant dans la rentabilité. La mutualité serait amenée à mettre en place des tarifs selon les âges, n'assurant plus la solidarité intergénérationnelle et palliant par défaut le désengagement de la Sécurité sociale décidé par l'État en matière de remboursement.

Le budget de la Sécurité sociale pour 2018 se positionne dans cette voie. L'attaque la plus sérieuse est celle de la fin de la cotisation maladie prélevée sur la feuille de paie. Derrière, d'autres risques font saliver les banques et les groupes privés assurantiels.

Nous pourrions dire que c'est le salaire de la vie qui est atteint

Cette casse de la cotisation aura pour bénéficiaire l'employeur délesté de toutes cotisations maladie. Salarié-e-s et retraité-e-s continueront à payer en tant que contribuables la CSG insidieusement mise en place pour financer le risque maladie et pourquoi pas demain la retraite déjà atteinte par les exonérations patronales. La machine infernale mise en place par M. Rocard pourrait ainsi devenir le moyen de prélever sans coup férir à foison l'ensemble des salarié-e-s public/privé.

La CSG est l'arme pour rouler dans la farine les travailleurs, il faut le dire : de 1,1% en 1991 à 9,2% au 1^{er} janvier 2018. À noter que concomitamment les cotisations payées par l'employeur se sont réduites par des exonérations massives jusqu'à 1,6 SMIC (dispositif Fillon) sur l'ensemble des cotisations sociales relevant de l'URSSAF.

C'est donc vers une élimination de la cotisation liée à la richesse produite par les salarié-e-s, mis en place par A.Croizat en 1946, qui est dans le viseur patronal et gouvernemental. Les générations actuellement au travail en seront les principales victimes mais aussi les retraité-e-s dont la CSG ne cesse d'augmenter. Il s'agit donc de relever ce défi. Le PCF le relève et invite à débattre du devenir de la Sécurité sociale.

Le 100% maladie est-il la solution ?

Ce n'est qu'un aspect de la reconquête de la Sécurité sociale. Cela mérite d'en discuter largement avec les salarié-e-s et les retraité-e-s et plus largement avec toutes les couches de la population.

Il y a donc matière à réflexion en se nourrissant des objectifs à terme que se fixaient les créateurs de la Sécurité sociale : ceux-ci envisageaient un système unifié pour toute la population et d'y parvenir progressivement en fonction du redressement de son économie et de décider alors de ses avancées nouvelles au fur et à mesure du développement du pays. Cela ne doit-il pas résonner aux oreilles de tous les

progressistes ? E.Macron veut nous ramener à l'âge des cavernes sociales. N'est ce pas le moment de passer à l'offensive en reprenant tout le programme du Conseil national de la résistance en matière de Sécurité sociale et en liant à notre projet pour une loi de Sécurisation de l'emploi et de la formation ?

Alors le 100 % sécu maladie est-il imaginable ?

Auparavant, ne faudrait-il pas faire le ménage sur les scandaleux profits que les industries du médicament réalisent ? Ne faudrait-il pas mettre de l'ordre et faire disparaître ces clauses rendant plus inégalitaires l'accès aux meilleurs soins ? Ne faudrait-il pas faire disparaître des dépenses forfaitaires qui n'ont pas lieu d'être pour le malade et sa famille ?...

D'autre part, le 100% sécu ne peut se réaliser qu'en DIMINUANT ce que représente le coût du capital sur les médicaments, sur les hospitalisations privées, sur une médecine à plusieurs vitesses et en rendant à l'hôpital public toutes ses prérogatives liées à l'intérêt général.

Précédemment est avancée l'unicité de la Sécurité sociale. Il serait paradoxal de scinder les risques alors qu'il faut les réunir dans la solidarité. Une question se pose : pouvons-nous rompre l'unicité financière portée par A.Croizat et P.Laroque pour le financement de la Sécurité sociale par la cotisation unique et accepter comme un fait accompli la différenciation des risques et des cotisations telle que les gouvernements successifs l'a établie ? Un rappel : l'unicité du système et de son financement s'est faite par l'instauration d'une caisse unique de sécurité sociale et d'une cotisation sociale unique, dans la vision d'un plan complet de sécurité sociale dépassant les mutuelles et de leurs modes de financement.

C'est une question à résoudre à nouveau.

Ce 100% nécessite, s'il voit le jour, de ne pas faire l'impasse sur le rôle des mutuelles qui pourraient jouer un autre rôle que celui du remboursement du reste à charge : il s'agirait de mettre en œuvre le principe avancé par A.Croizat en 1946 de lui confier la partie prévention et la recherche en matière de santé. Il s'agirait de faire le lien avec la santé au travail où on constate les atteintes lourdes quand chaque salarié-e est aliéné-e dans des processus de plus en plus astreignants avec notamment les maladies neurologiques qui se multiplient. Cela serait une sentinelle face aux nouvelles menaces qui pèse sur l'assuré avec la numérisation et le risque d'appropriation des données par des « marchands de santé ».

Rappelons enfin que l'objectif de ceux qui ont créé la Sécurité sociale était de mettre fin à un système éclaté et de choisir l'unicité de tous les risques avec un financement unique.

La cotisation sociale prise sur la création de richesse est un choix de classe, elle permet aux assuré-e-s de maîtriser leur sécurité sociale comme A.Croizat le définissait le 12 mai 1946, lors de la présentation de la loi du 22 mai 1946 à l'adresse des travailleurs : « Rien ne pourra se faire sans vous [...] La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains ».

Bernard Lamirand



opposons les propositions PCF

Après le code du travail, le financement de la sécurité sociale, le budget de l'état, la réforme du financement et des droits du chômage, le chantier des retraites vient à l'ordre du jour. Ce serait paraît-il pour en assurer la pérennité, plus le mensonge est gros...

Tous les régimes sont concernés. La retraite est un droit, elle est le résultat de l'activité professionnelle et des salaires perçus, elle est un élément du salaire socialisé.

Retraites complémentaires « l'accord » patronat CFDT, CFTC et CFE/CGC du 17/11/2017

L'accord du 17 novembre 2017 fusionne les deux régimes ARRCO ET AGIRC au 1^{er} janvier 2019. Il intègre l'ensemble de l'accord du 30 octobre 2015 qui prévoit le gel de la valeur de service du point de 2016 à 2018 (inflation moins 1%), la hausse de la valeur d'achat du point (salaire moyen plus 2%) de 2016 à 2018.

À partir du 1^{er} janvier 2019, une baisse temporaire de 10% de la retraite pour trois ans est instituée, pour ceux qui ne reculent pas leur départ en retraite de quatre trimestres, ce qui anticipe un passage de l'âge de départ à 63 ans minimum.

La justification de la fusion des régimes AGIRC et ARRCO pour les signataires d'octobre 2015 était le déficit des deux régimes. Force est de constater que le nouveau régime sera lui aussi déficitaire et que la question d'un accroissement des ressources est toujours refusée par le patronat.

La négociation de novembre 2017 n'est pas seulement le dernier acte de l'accord d'octobre 2015, il est aussi le premier acte de la future réforme des retraites prévue par E. Macron pour 2018.

Cet accord totalement déséquilibré fait reposer les efforts pour l'équilibre financier avant tout sur les salarié-e-s et les retraité-e-s.

Régime général

E. Macron a affirmé sa volonté de transformer le régime actuel par répartition à prestation définie (la retraite est calculée sur des critères définis) par un régime à cotisation définie (la retraite dépendra de la conjoncture économique), elle deviendrait aléatoire tant en ce qui concerne l'âge de départ que les ressources. Les régimes spéciaux : fonction publique, SNCF, EDF-GDF, RATP, marins... seraient intégrés à ce régime général, sans bien sûr tenir compte des particularités liées à ces professions.

D'autres perspectives doivent être ouvertes, c'est possible.

Une étude menée par des économistes de plus de 70 pays publiée à la mi-décembre montre que les inégalités entre riches et pauvres s'accroissent dans tous les pays, ce qui pose avec force le choix de la répartition des richesses.

Pour les retraites

Le PCF se prononce pour la mise en œuvre d'une réforme des retraites basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes permettant à chacun de pouvoir quitter le travail avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans, avec prise en charge des périodes de non travail (précarité, chômage, formation, études, maladie, invalidité).

Une retraite par répartition à prestations définies, avec une indexation des pensions sur les salaires, non sur les prix. Aucune pension ne doit être inférieure au smic (1800 € brut).

Les revenus financiers des entreprises et des banques doivent cotiser au même taux que la cotisation patronale assise sur les salaires. Le taux des cotisations dites patronales serait modulé selon le rapport « salaires/valeur ajoutée » ou la place de l'emploi dans la valeur ajoutée à l'entreprise.

Cela responsabiliserait socialement les entreprises en les incitant à augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée (politique salariale, emplois, qualifications) ; à gagner en productivité en baissant d'autres coûts que les coûts salariaux dans l'entreprise comme les coûts en capital ; à ne pas céder aux sirènes de la croissance financière des capitaux.

Michel Bruneau



«La France ne fait pas son devoir auprès des personnes âgées»

rapport de la commission parlementaire «Flash EHPAD» 09.2017



De plus en plus d'établissements accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie manquent de moyens humains et matériels. Des luttes unitaires s'y développent sous forme de rassemblements, débrayages ou grèves comme aux Opalines à Foucherans (Jura), 117 jours de grève !

La récente réforme de la tarification des Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) concernant le forfait soins et le forfait dépendance, sous couvert d'équité, ne vise qu'à réguler les dépenses des établissements médico-sociaux. Cela s'inscrit dans le

plan d'économies imposé par l'abaissement de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour la partie soins et la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF), résultant du pacte de stabilité, pour la partie dépendance, au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Cette perte de ressources pour les établissements publics estimée à 200 millions d'euros est un cataclysme pour les 300 000 personnes vivant en maison de retraite publique et les professionnels qui les accompagnent.

Il existe un lien très fort entre la recherche d'économies dans le secteur de la santé et du médico-social, la mise en place des groupements hospitaliers de territoires (GHT) et la volonté du gouvernement de promulguer un décret qui organise les suppressions de postes dans les hôpitaux. 1,228 millions de personnes perçoivent l'APA, actuellement, dont une grande partie réside dans un EHPAD. Elles seront 2 millions vers 2040. C'est un enjeu de société en termes de politiques publiques, or, la loi d'adaptation au vieillissement adoptée le 28 décembre 2015, n'a pas pris en compte cette situation au plan des moyens financiers nécessaires. Elle a cependant apporté quelques améliorations en matière de prévention, d'aide aux aidant-e-s, de rénovation de logements ou d'élévation des plafonds d'aide mensuelle (APA).

Le projet initial de cette loi concernant les établissements d'accueil a été abandonné par le précédent gouvernement au prétexte d'un coût financier trop élevé (évalué à 1,5 milliards €).

Une estimation du centre de recherche (CREDOC) indique un besoin de 542 000 places supplémentaires, nécessaires d'ici 2040, face au vieillissement de la population.

Le Haut conseil de l'âge (HCA) a adopté, ce 1^{er} décembre, un avis reconnaissant le développement de produits d'assurances privées en complément de la prise en charge publique qui devrait néanmoins, rester le socle principal des financements. Cet avis considère légitime que les retraité-e-s financent les charges liées à la perte d'autonomie, risque propre à leur âge. La généralisation ET le doublement de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) sont également évoqués. Ces points ont été contestés unitairement par les organisations syndicales CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, FGRFP, et l'UNRPA.

Ces principes de l'avis sont, en effet, contraires aux valeurs d'universalité, de solidarité intergénérationnelle sur lesquelles A. Croizat, ministre communiste du Travail, avait bâti la sécurité sociale en 1945.

La perte d'autonomie nécessite la mise en œuvre d'une politique publique articulant prévention, dépistage, prise en charge solidaire avec un droit universel de compensation de cette perte d'autonomie. Cela doit être traité de façon globale et non ségrégative pour le vieillissement.

Cela passe, notamment, par :

- le remboursement à 100% des soins prescrits.
- le développement des services publics prenant en charge la perte d'autonomie.
- la mise en place au niveau de chaque département, d'un pôle public de l'autonomie.

Daniel Blache

OISE : un collectif *Activité en direction des retraité-e-s* la réforme Macron met en danger nos retraites : organisons-nous !

Deux axes du programme de Macron interpelle particulièrement les retraités : une nouvelle réforme des retraites encore plus dangereuse que les précédentes et l'augmentation de la CSG de 1,7% au détriment des cotisations sociales. Pour cela, amplifions encore la mobilisation lors des initiatives, rassemblements, manifestations.

Le Conseil départemental du PCF Oise du 2 décembre 2017 a validé l'animation du collectif *Activité en direction des retraités*, par Christophe Chevalier : 06 79 90 90 73 et Jean-Michel Cuvillier : 06 85 15 37 80, qui solliciteront les retraités du PCF pour mener la bataille contre le président des riches. Ils appellent à ce que chaque section du département soit représentée dans ce collectif.



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
 PCF/Collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.